6. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

PROJET ÉOLIEN DES PISTES (59)

COMMUNES DE VERTAIN ET ESCARMAIN

AVRIL 2024

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

ccps
Communauté de Communes du Pays Solesmois

PARC EOLIEN DES PISTES
6 RUE COLBERT – 80 000 AMIENS – FRANCE
TEL. 03 22 92 26 56 - www.groupevaleco.com
SAS AU CAPITAL DE 1 000€- RCS AMIENS - SIRET 952 934 438 00013

Identité du Maître d'Ouvrage :
Parc Eolien des Pistes
Parc Eolien des Pistes – Société de Valeco / EnBW / CCPS
SIREN : SIRET 952 934 438 00013 RCS
SIRET 952 934 438 00013
6 rue Colbert
80 000 Amiens

Le présent dossier a pour objectif de présenter une demande d'autorisation environnementale sur les communes de Vertain et Escarmain pour un parc éolien classé sous la rubrique ICPE 2980 section1.

La lettre de demande se trouve ci-après.

Constitué de 5 éoliennes et de deux postes de livraison électrique, le maître d'ouvrage de ce parc est la société PE des Pistes.

PE DES PISTES
6 rue Colbert
80 000 AMIENS
Tel : 03 22 92 26 56

Préfecture du Nord
12 rue Jean sans Peur
59039 Lille

Fait le 08 avril 2024, à Amiens

Objet : Demande d'Autorisation Environnementale Unique d'un parc éolien sur les communes de Vertain et Escarmain par la société PE DES PISTES.

Monsieur le préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n°2017-81 du 26 janvier 2017 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du code de l'environnement,

Je soussigné, M. François DAUMARD, gérant de la société PE DES PISTES, société par actions simplifiées au capital de 1 000€ ayant son siège social à AMIENS (SOMME) 6, rue Colbert ai l'honneur de solliciter :

La demande d'Autorisation Environnementale Unique pour un parc éolien.

- Département : Nord,
- Communes : Vertain et Escarmain

La présente demande vise la création d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs, de puissance unitaire maximale de 4,8 MW, et de deux postes de coupure sur les communes de Escarmain et Vertain.

Il s'agira de l'implantation d'éoliennes dont la hauteur de mat maximale est de 110 m et dont le diamètre du rotor maximal est de 138 m. Le parc éolien des Pistes regroupe 5 éoliennes pour une puissance totale maximale installée de 24 MW.

Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des ICPE, cette demande s'inscrit dans la nomenclature ICPE sous la rubrique suivante :

Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Volume activité	Régime
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	5 aérogénérateurs dont la hauteur de mât maximale est de 110 m	AUTORISATION Rayon d'affichage 6 km

Par la présente, la SAS PE DES PISTES s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa I-9 du Code de l'Environnement. Pour une meilleure lisibilité et compréhension des plans, une échelle de 1/5 000 pour les plans d'ensemble ainsi qu'une échelle au 1/1 000 pour les plans de masse sont demandées au lieu de l'échelle au 1/200.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de nos respectueuses considérations.

Le président,

Pour le président et par délégation,

Benjamin Compagnon

Contact :
Anna FAUTREZ
Chef de projets
06 70 77 48 09
annafautrez@groupevaleco.com

PE DES PISTES
6 rue Colbert – 80 000 AMIENS – France
Tél. 03 22 92 26 56– www.groupevaleco.com
SAS au capital de 1 000 €- SIREN n° 952 934 438– R.C.S. AMIENS

Table des matières

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ET GARANTIES FINANCIÈRES 5
1.1. Contexte réglementaire 6
1.2. Expérience du Groupe Valeco 6
1.3. Capacités techniques 8
1.3.1. Moyens techniques et humains 8
1.3.2. Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) 8
1.3.3. Operations de maintenance aérogénérateurs 9
1.3.4. Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance 9
1.4. Capacités financières 11
1.5. Garanties financières 12
2. ANNEXES 15
2.1. Extrait KBIS De la societé PE des Pistes 16
2.2. Plan d'affaire prévisionnel 17
2.3. Lettre d'honorabilité d'un organisme financier 19
2.4. Lettres d'intention de garanties financières 20
2.5. Bilan comptable des 3 dernières années 21
2.5.1. Liasse fiscale SAS VALECO 2019 21
2.5.2. Liasse fiscale SAS VALECO 2020 25
2.5.3. Liasse fiscale SAS VALECO 2020 27
2.5.4. Principales données financières d'EnBW en 2018 et 2019 29
2.5.5. Principales données financières d'EnBW en 2020 et 2021 30

Table des illustrations

Illustration 1 : Organigramme du Groupe Valeco 6
Illustration 2 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft 9

Table des tableaux

Tableau 1 : Résultats financier de Valeco SAS 11

Table des figures

Figure 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012 6
Figure 2 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007 8
Figure 3 : Capitaux propres de Valeco sur les 7 derniers exercices 11

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ET GARANTIES FINANCIÈRES

Article R181-13 du code de l'environnement :

« Dans le cadre d'une installation Classée pour la Protection de l'Environnement, le Dossier d'Autorisation Environnementale est complété par :

- Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ;
- Les modalités des garanties financières exigées à l'article L. 516-1, notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution, s'il s'agit d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation »

1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes, ainsi que l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020., pris en application du II de l'article R. 515-101.

La législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières dont dispose le demandeur, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ». Il convient de préciser que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités (grande homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale mais une hétérogénéité relative des acteurs économiques) qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant, la société PE des Pistes (Valeco), possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, le parc éolien sur les communes de Vertain et Escarmain, objet du présent dossier.

1.2. EXPERIENCE DU GROUPE VALECO

Valeco est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, etc.) et dispose aujourd'hui d'un parc de puissance installée de 592 mégawatts[1].

Le Groupe Valeco a mis en service et exploite 196 aérogénérateurs, depuis 2001 dont les plus anciennes ont été mises en service en 1999, ainsi que 31 parcs photovoltaïques.

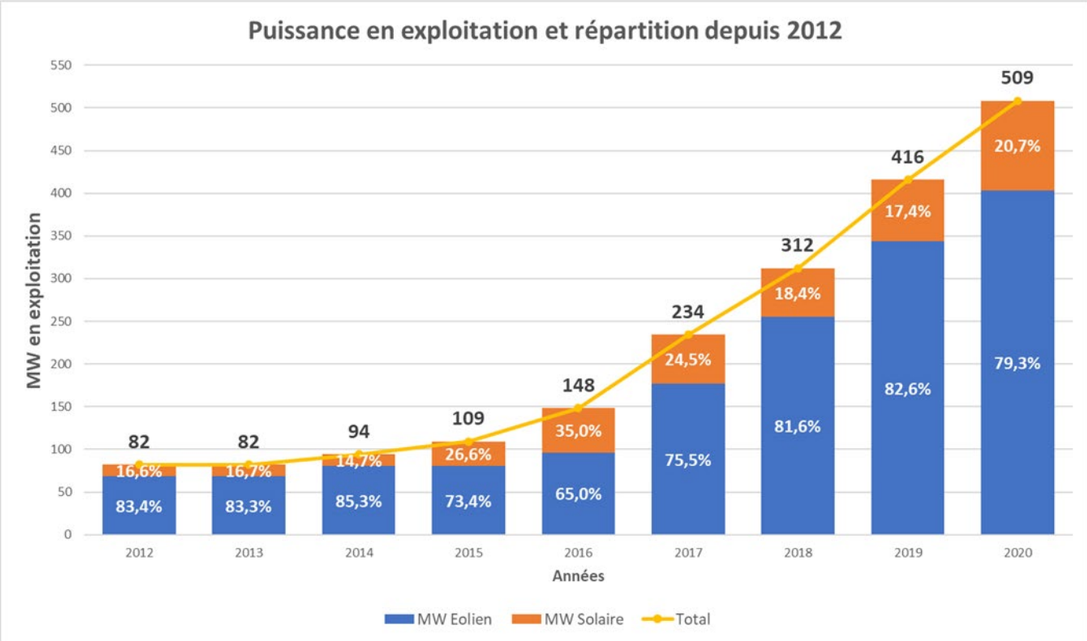

Figure 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012

Valeco est une société montpelliéraine détenue à 100% par EnBW Energie Baden-Württemberg AG, troisième énergéticien allemand, et regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations, selon le diagramme présenté ci-après.

Illustration 1 : Organigramme du Groupe Valeco

[1] Au 01/04/2022

Parc éoliens, quelques références

Parc éolien de TUCHAN
Département : Aude (11)
Puissance électrique : 11,7MW
18 éoliennes
Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
Département : Tarn (81), Aveyron (12)
Puissance électrique : 74 MW
31 éoliennes, 6 parcs
Mise en service : 2006 – 2008 – 2011

Parc éolien de CHAMPS PERDUS
Département : Somme (80)
Puissance électrique : 12 MW
4 éoliennes
Mise en service : 2014

Parc éolien de FENOUILLEDES :
Département : Pyrénées Orientales (66)
Puissance électrique : 23,5MW
10 éoliennes
Mise en service : novembre 2018

Parc de BEL AIR
Département : Charente-Maritime (17)
Puissance électrique : 19,8MW
9 éoliennes
Mise en service : 2020

Centrales photovoltaïques, quelques références :

Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500kWc
Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000kWc
Mise en service : Juin 2011

Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 kWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire de DECAZEVILLE
Département de l'Aveyron (12)
Puissance électrique : 11 400 kWc
Mise en service : 2017

Centrale Solaire d'EXIDEUIL
Département : Charente (16)
Puissance électrique : 9600 kWc
Mise en service : Décembre 2020

1.3. CAPACITES TECHNIQUES

1.3.1. Moyens techniques et humains

Tous les collaborateurs du groupe disposent du matériel nécessaire à la bonne réalisation de leurs tâches. Le matériel mis à disposition de l'ensemble des salariés est adapté à chaque corps de métier de l'entreprise. Ce matériel est en constante évolution et est sans cesse mis à jour pour répondre aux besoins de la société.

Valeco est connecté à l'ensemble de ses installations par le biais de serveurs performants lui permettant de suivre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sa production et d'assurer la maintenance dans les plus brefs délais.

De plus, l'entreprise dispose également d'une flotte de véhicules disponibles à tout moment pour les déplacements sur site et pour rencontrer ses partenaires.

Depuis 2014, l'effectif n'a cessé d'augmenter jusqu'à compter aujourd'hui près de 230 personnes[2].

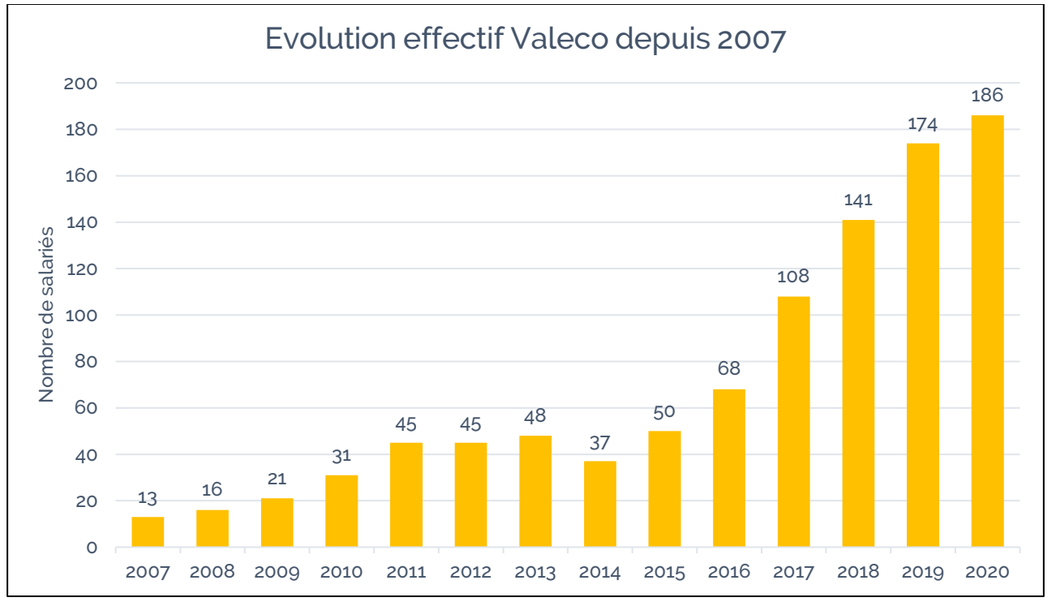

Figure 2 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007

1.3.2. Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs)

Le pétitionnaire, PE des Pistes a confié les opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) à un exploitant délégué spécialisé dans les opérations de sites de production d'énergie.

Il s'agit ici de la société Valeco qui a, par ailleurs, en charge l'exploitation de l'ensemble des centrales électriques de la société.

Les capacités techniques de Valeco sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans les domaines de la production d'énergie.

Une partie des salariés de Valeco (techniciens et ingénieurs) est spécialement formée à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau et possèdent les habilitations suivantes : au travail en suspension sur éolienne, aux travaux sur du matériel électrique de tension 20 kV, de haute tension HTA et basse tension BT, aux consignations BC/HC.

Les équipes du service du suivi technique et des opérations de maintenances interviennent tout au long de l'année sur la totalité des unités de production électrique Valeco.

Elles sont notamment chargées de :

- veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance,
- garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production,
- vérifier les bonnes performances de l'installation et à en faire état par des rapports mensuels,
- assurer le suivi de production 24 h / 24 h ainsi que la vente de l'énergie produite,
- programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements,
- répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective,
- veiller au bon état du terrain notamment son enherbement et débroussaillage.

Valeco assure un suivi permanent en ayant recours à l'astreinte de certains salariés. Les équipements de suivi permettent un relevé en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés, tout en permettant de procéder à tout moment à des manœuvres télécommandées. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des installations, d'améliorer les délais d'intervention, d'analyser les données machines afin de prévoir des actions de maintenance correctives ou préventives.

En complément les actifs éoliens et photovoltaïques de Valeco seront raccordés au Centre d'exploitation de Barhöft (Allemagne) où des équipes de conduite veillent 24h/24 et 7j/7 sur les conditions d'exploitation et déclenchent, le cas échéant, en liaison avec leurs collègues en France, les actions correctives nécessaires.

[2] Au 01/04/2022

Illustration 2 : Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft

1.3.3. Operations de maintenance aérogénérateurs

Durant la période de garantie, les opérations de maintenance sur les aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, produit et installe ses machines.

A l'issue de cette période et selon le cadre technique, la maintenance des éoliennes sera confiée pour une période complémentaire :

- Au constructeur des machines ou,
- À la filiale de maintenance du Groupe EnBW : CONNECTED WIND SERVICES

Valeco peut s'appuyer sur le savoir-faire de CONNECTED WIND SERVICES (CWS), opérateur de maintenance du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG afin de réaliser des opérations de maintenance indépendamment du constructeur de l'aérogénérateur installé.

En tant que prestataire de maintenance, actif à l'international et cumulant plus de 30 années d'expérience, CWS a pour objectif d'offrir grâce à son indépendance et grâce à son expertise, des prestations adaptées aux enjeux techniques des exploitants de parcs éoliens. CWS est présent en France et a été sélectionné par un constructeur d'éoliennes de premier plan pour la maintenance intégrale de son parc de machines à installer en France.

Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les équipes de CWS qui assurent la maintenance de ce type de machines au quotidien pendant la phase d'exploitation de la centrale.

Le pétitionnaire peut donc justifier des capacités techniques disponibles en interne ou grâce à ses co-contractants.

La réalisation des opérations de maintenance grâce aux compétences internes du Groupe EnBW permet en sus de garantir une maintenance flexible et optimisée vis-à-vis des conditions d'exploitation et de pérenniser la maintenance indépendamment du constructeur.

Afin de garantir des prestations de services rapides, les techniciens peuvent à tout moment, accéder à tous les documents et bases de données techniques spécifiques à l'éolienne, grâce à une connexion à distance. De même, ils peuvent accéder à toutes les éoliennes en service à partir du système de surveillance à distance SCADA.

Les messages de défauts sont transmis à une centrale où est déterminé automatiquement quelle équipe de service se trouve la plus proche de l'éolienne en question.

Pour garantir une maintenance efficace des éoliennes, les défauts doivent acquittés le plus rapidement possible. La condition préalable essentielle, outre la fiabilité des éoliennes, est une bonne gestion des pièces de rechange. Ainsi, pour fournir rapidement et efficacement les matériaux de tous les centres de Service-maintenance, le prestataire de maintenance prend les mesures suivantes :

- Utilisation de composants compatibles,
- Stockage des matériaux et composants standards,
- Réparation,
- Recyclage.

L'ensemble des ressources humaines et techniques de Valeco ou du constructeur permettra à la société PE des Pistes de réaliser une exploitation du parc éolien répondant à l'ensemble des exigences réglementaires, conformément aux termes contractuels prévus entre ces deux sociétés.

1.3.4. Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance

Avant la mise en service industrielle du Parc éolien des Pistes, puis suivant une périodicité annuelle, l'exploitant réalisera des essais permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Un système de surveillance complet garantit la sécurité de l'éolienne. Toutes les fonctions pertinentes pour la sécurité (par exemple : vitesse du rotor, températures, charges, vibrations) sont surveillées par un système électronique et, en plus, là où cela est requis, par l'intervention à un niveau hiérarchique supérieur de capteurs mécaniques. L'éolienne est immédiatement arrêtée si l'un des capteurs détecte une anomalie sérieuse.

Outres les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance suivantes contribueront à réduire le risque :

- Maintenance et inspections périodiques sur les éoliennes :
  - Maintenance des 300 heures : la première maintenance après la mise en service a lieu après 300 heures
  - Inspection visuelle : une fois par an
  - Graissage d'entretien : une fois par an

  - Maintenance électrique : une fois par an
  - Maintenance mécanique : une fois par an
- Lors des inspections visuelles, vérification de l'éolienne. Points particuliers de vigilance :
  - Corrosion
  - Dommages mécaniques (par ex. fissures, déformation, écaillage, câbles usés)
  - Fuites (huile, eau)
  - Unités incomplètes
  - Encrassements / corps étrangers
- Maintenance mécanique :
  - Panneaux d'avertissement
  - Pied du mât / local des armoires électriques
  - Fondations
  - Mât : échelle de secours, ascenseurs de service, plate-forme et accessoires, chemin et fixation de câbles, assemblages à vis
  - Nacelle : treuil à chaîne, extincteurs et trousse de secours, système de ventilation, câbles, trappes, support principal, arbre de moyeu, transmissions d'orientation, contrôle d'orientation (« yaw »), couronne d'orientation, entrefer du générateur, groupe hydraulique, frein électromécanique, dispositif de blocage du rotor, assemblages à vis, …
  - Tête du rotor : rotor, câbles et lignes, générateur, moyeu du rotor et adaptateur de pale, engrenage de réglage des pales (« pitch »), système de graissage centralisé, vis des pales du rotor, pales de rotor,
  - Système parafoudre,
  - Anémomètre.

Les équipes de maintenance de la journée interviennent sur les anomalies et avaries techniques. Il s'agit de maintenance corrective. Elles assurent aussi la pérennité des machines (remplacement de pièces, mise à jour des logiciels, etc.). On parle alors de maintenance préventive.

Le fonctionnement des éoliennes ne se limitant pas aux heures ouvrées, le maintenancier mettra à disposition une astreinte nuit et week-ends/jours fériés chargée veiller au bon fonctionnement des installations.

Trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui n'excédera pas trois ans, l'exploitant procèdera à un contrôle de l'aérogénérateur (contrôle des brides de mât, de la fixation des pales et contrôle visuel du mât). Tous les ans, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

Les installations électriques extérieures et intérieures à l'aérogénérateur sont entretenues en bon état et sont contrôlées avant la mise en service industrielle puis à une fréquence annuelle, après leur installation par une personne du service maintenance de l'exploitant.

Le contenu des rapports relatifs auxdites vérification sont tenus à disposition de l'administration.

De manière générale, l'exploitant dispose d'un manuel d'entretien de l'installation dans lequel sont précisés la nature et les fréquences des opérations d'entretien. Il tient également à jour pour chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

Le rôle de l'exploitant est de superviser le bon fonctionnement des installations de manière plus globalisée. En lien avec le maintenancier, il identifie les points d'amélioration de l'efficacité des moyens de production.

C'est son rôle que de permettre l'accès au parc éolien mais également d'en prévenir les risques éventuels (habilitations, sensibilisation du public, etc.).

Le contrôle des équipements de sécurité intrinsèques aux éoliennes est confié à un prestataire type bureau de contrôle.

Le maintenancier comme l'exploitant peut surveiller à distance l'état de l'installation de production, ce grâce à un logiciel de supervision type SCADA. Le SCADA permet le pilotage des éoliennes de manière tout à fait indépendante. Il collecte les données de production qui seront utilisées par les protagonistes pour améliorer le rendement des moyens de production.

Cet appareil a également pour fonction d'alerter les équipes d'astreinte de la maintenance lors d'un incident ou d'un dysfonctionnement quelconque.

1.4. CAPACITES FINANCIERES

La société PE des Pistes a été créée pour le projet éolien objet de la présente demande (extrait Kbis présent en Annexe 2.1.). Cette société de projet n'a pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation (Valeco) et la maintenance du parc (le turbinier). Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de ses actionnaires qui apporteront les fonds propres destinés au financement de l'opération.

Par ailleurs, ce dernier étant conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet, elle ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a validé le fait que la preuve de la capacité financière de l'exploitant doit se faire sur l'économie générale du projet.

Le pétitionnaire de la présente demande démontre sa capacité financière en présentant les éléments financiers relatifs à son projet.

Le montant de l'investissement est estimé à 36 M€.

Il convient de préciser que la totalité de l'investissement sera réalisée avant la mise en service de l'installation.

Le plan d'affaires prévisionnel sur une durée d'exploitation de 20 ans indiquant les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie, les charges et produits d'exploitation est présenté en *Annexe n°2.2..*

Le Groupe EnBW souhaiterait financer ce projet intégralement par l'apport de fond propres dans le cadre d'un financement dit « Corporate » c'est-à-dire sans faire appel à un financement bancaire à l'échelle du projet.

Pour le financement de ces investissements, le Groupe EnBW a un accès flexible à diverses sources de financement parmi lesquelles[3] :

- Programme de financement par émission de dette : 7 Md€ dont 500 M€ levés dans le cadre d'un financement vert (4,3 Md€ disponibles)
- Emission d'obligations hybrides à hauteur de 3 Md€ dont 1 Md€ d'obligations vertes
- Programme de papier commercial à hauteur de 2 Md€ (1,4 Md€ disponibles)
- Ligne de crédit syndiquée à hauteur de 1,5 Md€ (intégralement disponible)
- Lignes de crédit bilatérales à hauteur de 921 M€

La politique financière saine et prévoyante du Groupe EnBW a permis de maintenir des notations de catégorie A par les trois principales agences de notations :

- Moody's Investors Services : A3 / Négatif (14 Juin 2019)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (26 Juillet 2019)
- Fitch Ratings : A- / Stable (28 Septembre 2018)

[3] À fin Juin 2019

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en annexes les documents suivants :

- La lettre d'engagement du Groupe EnBW de procéder à l'investissement (*Annexe n°2.3.)*
- Une lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire des sociétés du Groupe Valeco, à savoir la CAISSE D'EPARGNE CEPAC (*Annexe n°2.4.*) ;

Les principaux résultats financiers de Valeco SAS sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Année	Chiffres d'affaires	Chiffres d'affaires éoliens	Résultat de l'exercice
2016	33 366 000 €	13 261 000 €	5 560 000 €
2017	49 738 000 €	21 430 000 €	11 611 000 €
2018	51 503 000 €	24 321 000 €	4 072 000 €
2019	54 133 000 €	32 960 000 €	-2 161 000 €
2020	76 100 000 €	43 409 000 €	2 275 000 €

Tableau 1 : Résultats financier de Valeco SAS

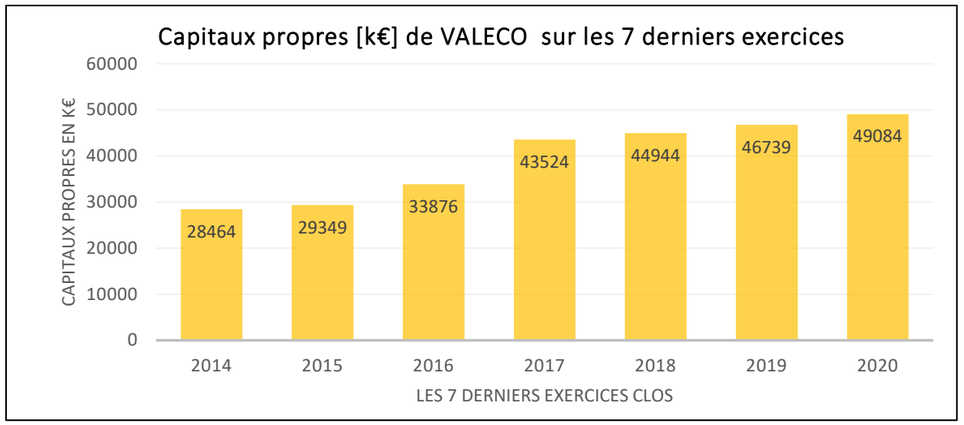

Figure 3 : Capitaux propres de Valeco sur les 7 derniers exercices

Le pétitionnaire présente en *Annexe n°2.6.* les bilans comptables des 3 dernières années de la société mère, Valeco SAS ainsi que les principales données financières du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG (le rapport annuel 2021 complet est téléchargeable sur le site internet de la société : https://www.enbw.com/integrated-annual-report-2021/).

1.5. GARANTIES FINANCIERES

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 553-6.

La remise en état et la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020. Cet arrêté abroge l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières, et modifie ou complète les prescriptions fixées dans l'arrêté du 26 août 2011 sur les installations éoliennes soumises à autorisation. Il est lui-même modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021.

- Méthode de calcul

Le calcul s'effectue par période annuelle. Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie sera fixé par l'arrêté d'autorisation préfectoral.

Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 22 juin 2020, modifiée par l'arrêté du 10 décembre 2021 :

« CALCUL DU MONTANT INITIAL DE LA GARANTIE FINANCIÈRE

« I.-Le montant initial de la garantie financière d'une installation correspond à la somme du coût unitaire forfaitaire (Cu) de chaque aérogénérateur composant cette installation :

$$\boldsymbol{M} = \sum(\boldsymbol{Cu})$$

« où :

«-M est le montant initial de la garantie financière d'une installation ;
«-Cu est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I du présent arrêté. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-36 du code de l'environnement.

« II.-Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (Cu) est fixé par les formules suivantes :
« a) lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW :

$$Cu = 50\,000$$

« b) lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW :

$$Cu = 50\,000 + 25\,000 * (P - 2)$$

« où :

«-Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;

«-P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW)

EnBW (actionnaire à 100% de la société VALECO), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun choix définitif de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit.
Pour cette raison, le montant des garanties financières sera calculé à partir de la puissance maximale potentielle du projet, 24 MW.

Le calcul du montant des garanties financières pour le parc éolien des Pistes, comprenant 5 éoliennes, est estimé, via la formule précédente, à 600 000 € (éoliennes de puissance unitaire 4,8 MW).

Chaque année l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante conformément à l'annexe II de l'arrêté du 22 juin 2020, modifiée par l'arrêté du 10 décembre 2021 :

$$\boldsymbol{M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0}\right)}$$

Où :

- M_n est le montant exigible à l'année n ;
- M est le montant initial de la garantie financière de l'installation ;
- $Index_n$ est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;
- $Index_0$ est l'indice TP01 en vigueur au 1er janvier 2011, fixé à 102,1807 calculé sur la base 20 ;
- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie ;
- TVA_0 est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1er janvier 2011, soit 19.60%.

La société PE des pistes, atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par celui du 22 juin 2020 puis celui du 10 décembre 2021, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de :

- La constitution d'une garantie financière d'un montant total de 600 000€ ;

Dès lors de l'obtention de l'Autorisation Environnementale Unique :

- De l'envoi d'une copie de la garantie financière à la préfecture et à l'inspecteur des installations classées, dans le délai de 8 (huit) mois avant la mise en service.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 22 juin 2020 modifié par celui du 10 décembre 2021, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir 120 000€ *par éolienne soit un montant total de 600 000€ pour le présent parc éolien (pour des éoliennes de puissance unitaire 4.8 MW).

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente la lettre d'intention du gérant de la société PE des Pistes d'établir les garanties financières auprès du Crédit Agricole du Languedoc (*Annexe n°2.4).*

2. ANNEXES

2.1. EXTRAIT KBIS DE LA SOCIETE PE DES PISTES

Greffe du Tribunal de Commerced'Amiens
18 RUE LAMARTINE
BP 40201
80002AMIENS CEDEX 1

Code de vérification : lYJX3qAlan
https://controle.infogreffe.fr/controle

N° de gestion 2023B00583

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 4 avril 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	952 934 438 R.C.S. Amiens
Date d'immatriculation	05/06/2023
Dénomination ou raison sociale	**PE DES PISTES**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	1 000,00 Euros
Adresse du siège	6 Rue Colbert 80000 Amiens
Activités principales	Production d'électricité d'origine renouvelable
Durée de la personne morale	Jusqu'au 05/06/2122
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2024

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	DAUMARD François Aimé Pierre
Date et lieu de naissance	Le 17/11/1966 à Lyon 8ème (69)
Nationalité	Française
Domicile personnel	15 Rue des Fauvettes 34430 Saint-Jean-de-Védas

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	6 Rue Colbert 80000 Amiens
Activité(s) exercée(s)	Production d'électricité d'origine renouvelable
Date de commencement d'activité	17/05/2023
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

2.2. PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance par éolienne	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	5	4,800	24,00	2 587	1 700 000	40 800 000

Tarif éolien (€/MWh)	80
Coefficient L (Indice inflation électricité	1,00%
Taux d'emprunt de la société à EnBW	3,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%
MSI prévisionnelle	2030

Compte d'exploitation	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050
Chiffre d'affaires	2 483 520	5 016 710	5 066 878	5 117 546	5 168 722	5 220 409	5 272 613	5 325 339	5 378 593	5 432 378	5 486 702	5 541 569	5 596 985	5 652 955	5 709 484	5 390 158	5 114 011	5 216 291	5 320 617	5 427 030	2 767 785
Charges d'exploitation	-474 000	-969 804	-992 109	-1 014 928	-1 038 271	-1 062 152	-1 086 581	-1 111 572	-1 137 139	-1 163 293	-1 190 049	-1 217 420	-1 245 420	-1 274 065	-1 303 368	-1 333 346	-1 364 013	-1 395 385	-1 427 479	-1 460 311	-746 949
dt frais de maintenance	-284 400	-581 882	-595 266	-608 957	-622 963	-637 291	-651 949	-666 943	-682 283	-697 976	-714 029	-730 452	-747 252	-764 439	-782 021	-800 008	-818 408	-837 231	-856 487	-876 187	-448 169
dt autres charges d'exploitation	-189 600	-387 922	-396 844	-405 971	-415 309	-424 861	-434 632	-444 629	-454 855	-465 317	-476 019	-486 968	-498 168	-509 626	-521 347	-533 338	-545 605	-558 154	-570 992	-584 124	-298 780
Montant des impôts et taxes hors IS	-155 855	-272 281	-273 131	-273 997	-274 880	-275 781	-276 699	-277 635	-278 590	-279 563	-280 556	-281 568	-282 600	-283 652	-284 725	-278 798	-273 936	-275 709	-277 551	-279 466	-242 471
Excédent brut d'exploitation	1 853 665	3 774 625	3 801 637	3 828 621	3 855 570	3 882 477	3 909 333	3 936 132	3 962 864	3 989 523	4 016 098	4 042 582	4 068 965	4 095 238	4 121 391	3 778 014	3 476 062	3 545 198	3 615 587	3 687 253	1 778 365
Dotations aux amortissements	-1 360 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-2 720 000	-1 360 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-24 167	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-48 333	-24 167	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	**469 498**	**1 006 292**	**1 033 304**	**1 060 288**	**1 087 237**	**1 114 143**	**1 141 000**	**1 167 798**	**1 194 531**	**1 221 189**	**1 247 765**	**1 274 249**	**1 300 632**	**1 326 905**	**1 353 058**	**2 393 847**	**3 476 062**	**3 545 198**	**3 615 587**	**3 687 253**	**1 778 365**
Résultat financier	-489 600	-939 877	-886 127	-830 752	-773 704	-714 931	-654 382	-592 003	-527 739	-461 532	-393 324	-323 054	-250 661	-176 079	-99 243	-20 085	0	0	0	0	0
Résultat courant avant IS	**-20 102**	**66 415**	**147 177**	**229 536**	**313 533**	**399 212**	**486 618**	**575 795**	**666 792**	**759 657**	**854 441**	**951 194**	**1 049 971**	**1 150 826**	**1 253 814**	**2 373 762**	**3 476 062**	**3 545 198**	**3 615 587**	**3 687 253**	**1 778 365**
Montant de l'impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	**-20 102**	**66 415**	**147 177**	**229 536**	**313 533**	**399 212**	**486 618**	**575 795**	**666 792**	**759 657**	**854 441**	**951 194**	**1 049 971**	**1 150 826**	**1 253 814**	**2 373 762**	**3 476 062**	**3 545 198**	**3 615 587**	**3 687 253**	**1 778 365**
Capacité d'autofinancement	1 364 065	2 834 748	2 915 511	2 997 869	3 081 867	3 167 546	3 254 951	3 344 129	3 435 126	3 527 991	3 622 774	3 719 528	3 818 304	3 919 159	4 022 148	3 757 928	3 476 062	3 545 198	3 615 587	3 687 253	1 778 365
Flux de remboursement de dette	-869 503	-1 778 329	-1 832 079	-1 887 454	-1 944 502	-2 003 275	-2 063 824	-2 126 203	-2 190 468	-2 256 674	-2 324 882	-2 395 152	-2 467 545	-2 542 127	-2 618 963	-1 339 018	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	494 561	1 056 419	1 083 431	1 110 415	1 137 364	1 164 271	1 191 127	1 217 925	1 244 658	1 271 316	1 297 892	1 324 376	1 350 759	1 377 032	1 403 185	2 418 911	3 476 062	3 545 198	3 615 587	3 687 253	1 778 365

2.3. LETTRE D'INTENTION DE FINANCEMENT ENBW

EnBW
Energie Baden-Württemberg AG

EnBW Energie Baden-Württemberg AG · 76180 Karlsruhe · Allemagne

SAS Parc éolien des Pistes
A l'attention de la Direction
188 Rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 Montpellier Cedex 4
France

Durlacher Allee 93
76131 Karlsruhe
Allemagne
Téléphone +49 721 63-06
Fax +49 721 63-12725
www.enbw.fr

Financement du projet éolien des Pistes

15 avril 2024

Madame, Monsieur,

La Société Pe des Pistes société à action simplifiée, immatriculée au RCS d'Amiens sous le numéro SIREN 952 934 438 au capital social de 1 000 EUR que vous représentez porte le projet éolien des Pistes.

Cette Société est détenue à 50.1% par le Groupe Valeco et à 49.9% par la communauté de communes du Pays Solesmois. Elle a été créée aux fins du développement, de la réalisation et de l'exploitation de ce projet de parc éolien.

Le Groupe Valeco est un producteur d'énergie renouvelable depuis 1999 et développe, construit et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Depuis Juin 2019, Valeco fait partie du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG.

EnBW est le troisième énergéticien allemand détenu à plus de 95% par des acteurs publics du Bade-Wurtemberg parmi lesquels le Land, des communautés de communes, des municipalités ou leurs régies. Le Groupe EnBW emploie environ 26.900 collaborateurs et a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 56,0 milliards d'euros.

EnBW s'est fixé l'ambition de faire des énergies renouvelables un des principaux vecteurs de croissance dans le cadre de la transition énergétique, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2035.

Le projet de parc que la société PE des Pistes porte, représente pour Energie Baden-Württemberg AG l'opportunité de concrétiser cette stratégie par le développement et la mise en service de nouvelles capacités de production renouvelables en France.

Siège social: Karlsruhe
Registre du commerce de Mannheim
N° HRB 107956
N° fiscal intracom. DE 812 334 050

Président du Conseil de Surveillance :
Lutz Feldmann
Directoire :
Andreas Schell (Président)
Dirk Güsewell
Thomas Kusterer
Colette Rückert-Hennen

Dr. Georg Stamatelopoulos

EnBW
Energie Baden-Württemberg AG

Nous vous confirmons par la présente notre intention de financer 50.1% de l'investissement relatif au projet éolien des Pistes, soit un investissement à hauteur d'un montant de 18 millions d'euros.

EnBW réalisera l'investissement au moyen d'un financement de groupe donc sans un financement bancaire spécifique au projet. Notre Groupe dispose d'un excellent accès aux marchés financiers internationaux et entretient des relations d'affaires de longue date avec des établissements financiers de premier plan. Ceci permet à EnBW de disposer à tout moment du financement pour l'investissement à venir.

Grâce à une stratégie financière saine et prévoyante et à un modèle économique pérenne, EnBW a obtenu de la part des deux agences de notation internationalement reconnues les notations supérieures suivantes :

- Moody's Investors Services : Baa1 / Stable (6 Janvier 2023)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (30 Mars 2023)

L'investissement sera soumis à l'approbation préalable des instances décisionnelles du Groupe, une fois les autorisations administratives obtenues.

Au vu de la qualité des projets développés et des échanges permanents entre les équipes Valeco et EnBW, nous avons toutes les raisons de penser que ce projet sera en phase avec les attentes techniques et financières du Groupe.

Nous vous prions, Monsieur, Madame, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments distingués.

i. V. Marcel Münch
Senior Vice President
EnBW Energie Baden-Württemberg AG

i. V. Markus Pfäffle
Director Bank-/Project Finance
EnBW Energie Baden-Württemberg AG

2.4. LETTRE D'HONORABILITE D'UN ORGANISME FINANCIER

CAISSE D'EPARGNE
CEPAC

GROUPE VALECO
A l'attention de M. DAUMARD
François, Président
188 Rue Maurice Béjart
34184 Montpellier

Objet : Lettre d'intérêt

Marseille, le 26 Janvier 2022

Monsieur Daumard,

Financier de référence des projets ENR des territoires, la Caisse d'Epargne CEPAC tient à vous souligner tout l'intérêt qu'elle porte à sa relation historique avec le Groupe VALECO débutée en 2016, désormais membre du groupe ENBW, acteur de référence du marché de l'électricité européen.

Dans cette continuité, nous demeurons prêts à étudier vos projets éoliens ou photovoltaïques pour tout ou partie de leur financement bancaires, sous réserve de l'ensemble des dues diligences usuelles et, comme il se doit, de l'éventuel accord de nos comités de crédit. Et également la mise en place de garanties financières de démantèlement et de remise en état de site conformément au décret et l'arrêté des 23 et 26 Août 2011, modifiés par l'arrêté du 10 décembre 2021 soit un montant de 50 000€ par éolienne et un montant définit selon la formule du présent arrêté.

Les modalités relatives aux garanties financières sont définies par le même arrêté précité, en section 8.

Dès lors, le coût unitaire forfaitaire de la garantie pour un aérogénérateur, lorsque sa puissance unitaire installée est supérieure à 2 MW est fixé par la formule suivante :

Cu = 50 000 + 25 000 * (P-2)

où:

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur;

- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Ces financements et garanties s'inscriraient dans le prolongement de la relation partenariale entre la Caisse d'Epargne CEPAC et VALECO, engagée au travers du financement de projets emblématiques, notamment éoliens, portant sur des portefeuilles de projets de plusieurs centaines de millions d'EUR en valeur d'investissements cumulés et de plusieurs centaines de MW en puissance.

Sur la base des informations à notre disposition à ce jour, nous sommes tout à fait convaincus dans la capacité de VALECO à développer et financer des projets d'envergure de ce type, en France comme à l'international, tout en respectant ses engagements financiers et commerciaux.

Depuis notre entrée en relation, nous avons ainsi pu noter le sérieux et le professionnalisme mis en œuvre dans la réalisation de vos projets. Nous vous souhaitons ainsi le meilleur succès dans vos futures réalisations.

JFK

CAISSE D'EPARGNE
CEPAC

Je vous prie d'agréer Monsieur Daumard l'expression de mes salutations distinguées,

Bien cordialement,

Amaury SCHOENAUER

Directeur des Financements Structurés
P/o Jean-François Kaufling

2.5. LETTRES D'INTENTION DE GARANTIES FINANCIERES

valeco

Lettre d'intention de constitution des garanties financières
PE DES PISTES
Communes de VERTAIN et ESCARMAIN (59)

Je soussigné, François DAUMARD, agissant en qualité de Gérant de la SAS PE des Pistes domiciliée au
6 rue Colbert
80 000 Amiens
laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
sous le numéro 952 934 438
immatriculée depuis le 05/06/2023

atteste conformément à l' arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement modifié par l'arrêté du 22 juin 2020, de :

- ✓ l'intention de la société PE des Pistes de constituer une garantie financière auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc,
- ✓ d'un montant de 120 000 € par éolienne soit un total de 600 000 €,
- ✓ avant la mise en service de l'installation.

Fait à Amiens
Le 15/04/2024

Le président,

Pour le président et par délégation,

Benjamin Compagnon

PE des Pistes
6 rue Colbert
80 000 Amiens – France
Tél. 03 22 92 26 56

2.6. BILAN COMPTABLE DES 3 DERNIERES ANNEES

2.6.1. Liasse fiscale SAS VALECO 2019

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

N° 2065-SD (2020)

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES** Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE de Montpellier I 40 Rue de Louvois CS 80001 34181 MONTPELLIER CEDEX4	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION Identification du destinataire	SAS VALECO 188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER	
	Insp. IFU / N° dossier / N° Siret : 42137794600031	**B ACTIVITE**
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		Activités exercées (souligner l'activité principale) : GESTION DE FONDS Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012001
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SAS VALECO — SIE MONTPELLIER 1, 34181 MONTPELLIER CEDEX 1

n° SIRET 4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % ; Bénéfice imposable au taux de 28% ; Bénéfice imposable au taux de 15% ; Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **2 624 169**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% ; Autres plus-values imposables au taux de 19% ; Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% : 9 794 ; Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art 44 septies ☐ Zones franches d'activité art 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies ☐ Autres dispositifs ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet MENON Frédéric 395 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER 0499614040
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A MONTPELLIER, le 06052020 — Signature et qualité du déclarant : M DAUMART F PRESIDENT

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065
(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

N° 2065 Bis-SD (2020)

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : SAS VALECO 31122019

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE) (2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice: SAS VALECO 31122019

J DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires(abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019)-montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent * 12
Numéro SIRET * 4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE * – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	153 646	AG	91 083	62 563	29 776
	Fonds commercial (1)	AH	110 000	AI	4 003	105 997	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	62 528	AK		62 528	73 065
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	1 707 509	AQ	509 904	1 197 605	1 270 921
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	265 515	AS	58 467	207 048	222 024
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 902 469	AU	561 043	1 341 426	403 054
	Immobilisations en cours	AV	43 344	AW		43 344	42 235
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	14 595 387	CV	85 901	14 509 486	8 697 995
	Créances rattachées à des participations	BE		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	22 057 837	BE		22 057 837	22 888 783
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	1 211 880	BI		1 211 880	1 746 397
	TOTAL (II)	BJ	**42 110 115**	BK	**1 310 400**	**40 799 715**	**35 374 248**
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN	617 391	BO	499 618	117 773	65 913
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 271 221	BY		3 271 221	3 617 984
	Autres créances (3)	BZ	42 223 248	CA	2 260 303	39 962 945	36 225 848
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	10 714 439	CG		10 714 439	6 200 444
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	104 150	CI		104 150	144 738
	TOTAL (III)	CJ	**56 930 449**	CK	**2 759 921**	**54 170 528**	**46 254 927**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN	3 251			3 251	50 102
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**99 043 815**	1A	**4 070 321**	**94 973 494**	**81 679 277**

Renvois : (1) Dont droit au bail: 110 000 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 36 311 459
Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	DA	11 260 449	11 192 751
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989	17 821 196
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	37 616 105	27 647 021
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(1 093 587)**	**9 969 084**
	Subventions d'investissement	DJ	28 000	29 750
	Provisions réglementées *	DK	4 391	
	TOTAL (I)	DL	**71 051 607**	**68 503 062**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	573 946	50 102
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**573 946**	**50 102**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 951 996	3 791 805
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16 986 271	5 484 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	714 007	1 573 970
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 282 923	1 720 130
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	45 579	411
	Autres dettes	EA	51 529	28 928
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	230 216	526 799
	TOTAL (IV)	EC	**23 262 522**	**13 126 113**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	85 420	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**94 973 494**	**81 679 277**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 859 051	9 576 293
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 226	4 184

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO — Néant ☐ *

			Exercice N France		Exercice N Exportations et livraisons intracommunautaires		Exercice N Total	Exercice (N-1)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD	36 287	FE		FF	36 287	31 418
	Production vendue services *	FG	5 479 723	FH		FI	5 479 723	9 804 164
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**5 516 010**	FK		FL	**5 516 010**	**9 835 582**
	Production stockée *					FM	62 261	109 259
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 000	2 077
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	494 794	4 537
	Autres produits (1) (11)					FQ	22 471	1 187
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**6 098 537**	**9 952 641**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 922 241	4 014 555
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	190 539	206 676
	Salaires et traitements *					FY	2 891 690	1 764 148
	Charges sociales (10)					FZ	1 196 823	804 866
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	318 571	242 966
	Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	499 618	50 824
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	22 575	3 242
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**9 042 058**	**7 087 276**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(2 943 522)**	**2 865 365**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 860 120	4 400 220
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 743 004	1 634 478
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	830 570	601 392
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	72 097	1 941 189
	Différences positives de change					GN	4	194
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**4 505 795**	**8 577 472**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	2 171 702	135 593
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	678 447	526 414
	Différences négatives de change					GS	17 763	1 531
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**2 867 911**	**663 538**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**1 637 884**	**7 913 934**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(1 305 638)**	**10 779 299**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2020

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS VALECO — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		16 278
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 287 150	846 200
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**1 287 150**	**862 478**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135	4 187
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 270 485	26 129
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	5 441	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**1 276 061**	**30 316**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**11 089**	**832 162**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	235 141	212 187
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(436 102)	1 430 190
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**11 891 482**	**19 392 591**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**12 985 069**	**9 423 507**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(1 093 587)**	**9 969 084**
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	7 844	11 128
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 578	4 537
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	(13) dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
PCEA / VNC	1 270 485	1 280 626
SUBVENTION INVST		1 750
AMENDES	135	
AMT EXCEPT ET DERO	5 441	
SOLDE CPTE		4 773

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2.6.2. Liasse fiscale SAS VALECO 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3 (Exercice N, clos le 31122020)	Net 4 (N-1 31122019)
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	269 444	AG	138 545	130 899	62 563
	Fonds commercial (1)	AH	110 000	AI	9 503	100 497	105 997
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	430 196	AK		430 196	62 528
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	1 707 509	AQ	583 219	1 124 290	1 197 605
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	265 515	AS	73 442	192 072	207 048
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 388 638	AU	905 918	1 482 720	1 341 426
	Immobilisations en cours	AV	43 344	AW		43 344	43 344
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	37 662 464	CV	44 828	37 617 636	14 509 486
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	20 896 956	BE		20 896 956	22 057 837
	Prêts	BF	86 212 463	BG		86 212 463	
	Autres immobilisations financières *	BH	890 660	BI		890 660	1 211 880
	TOTAL (II)	BJ	**150 877 187**	BK	**1 755 455**	**149 121 732**	**40 799 715**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN	69 303	BO		69 303	117 773
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 553	BW		2 553	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	8 299 847	BY		8 299 847	3 271 221
	Autres créances (3)	BZ	44 251 391	CA	2 749 392	41 501 999	39 962 945
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	8 145 276	CG		8 145 276	10 714 439
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	87 045	CI		87 045	104 150
	TOTAL (III)	CJ	**60 855 414**	CK	**2 749 392**	**58 106 021**	**54 170 528**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN	92 388			92 388	3 251
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**211 824 988**	1A	**4 504 848**	**207 320 140**	**94 973 494**

Renvois : (1) Dont droit au bail : 110 000 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 3 488 564 — (3) Part à plus d'un an : CR 37 407 598

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	DA	11 260 449	11 260 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989	21 392 989
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	36 522 518	37 616 105
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**5 028 997**	**(1 093 587)**
	Subventions d'investissement	DJ	26 250	28 000
	Provisions réglementées *	DK	31 080	4 391
	TOTAL (I)	DL	**76 105 543**	**71 051 607**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	844 618	573 946
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**844 618**	**573 946**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 525 872	3 951 996
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	121 492 240	16 986 271
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 245 510	714 007
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 773 818	1 282 923
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	114 834	45 579
	Autres dettes	EA		51 529
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	217 706	230 216
	TOTAL (IV)	EC	**130 369 980**	**23 262 522**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		85 420
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**207 320 140**	**94 973 494**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 494 886	2 859 051
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 000	5 226

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue – biens*	FD	32 301	FE		FF	32 301	36 287
	Production vendue – services *	FG	7 111 952	FH		FI	7 111 952	5 479 723
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**7 144 253**	FK		FL	**7 144 253**	**5 516 010**
	Production stockée *					FM	(548 088)	62 261
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 000	3 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	632 782	494 794
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 327	22 471
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**7 235 274**	**6 098 537**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 093 319	3 922 241
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	245 923	190 539
	Salaires et traitements *					FY	2 918 655	2 891 690
	Charges sociales (10)					FZ	1 489 905	1 196 823
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements *					GA	486 224	318 571
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		499 618
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	88 127	22 575
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**8 322 153**	**9 042 058**
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	**(1 086 878)**	**(2 943 522)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	5 837 694	1 860 120
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 716 956	1 743 004
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 074 292	830 570
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	363 343	72 097
	Différences positives de change					GN		4
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**8 992 285**	**4 505 795**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	1 082 031	2 171 702
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 182 780	678 447
	Différences négatives de change					GS	73 043	17 763
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**2 337 854**	**2 867 911**
	2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	**6 654 431**	**1 637 884**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**5 567 553**	**(1 305 638)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS VALECO — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	884 582	1 287 150
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 531	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**890 113**	**1 287 150**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 276 333	135
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	641 535	1 270 485
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	26 689	5 441
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**1 944 556**	**1 276 061**
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	**(1 054 444)**	**11 089**
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	92 757	235 141
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	(608 645)	(436 102)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**17 117 672**	**11 891 482**
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**12 088 674**	**12 985 069**
	5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**5 028 997**	**(1 093 587)**
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont – produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont – produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont – Crédit-bail mobilier *	HP	5 338	7 844
	(3) Dont – Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	133 164	5 578
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	76 903	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	(13) dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d' épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels
PCEA / VNC	641 535	604 526
SUBVENTION INVST		1 750
AMENDES		
AMT EXCEPT ET DERO	26 688	5 531
DIVERS	1 276 332	278 306

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2.6.3. Liasse fiscale SAS VALECO 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF — DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 868 025	AG	532 039	1 335 986	130 899
	Fonds commercial (1)	AH	536 744	AI	15 003	521 741	100 497
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			430 196
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	89 244	AO		89 244	
	Constructions	AP	1 707 509	AQ	655 777	1 051 732	1 124 290
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 698 867	AS	2 137 184	561 683	192 072
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 696 409	AU	1 337 818	1 358 591	1 482 720
	Immobilisations en cours	AV		AW			43 344
	Avances et acomptes	AX	10 000	AY		10 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	34 738 732	CV	35 253	34 703 480	37 617 636
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	13 467 634	BE		13 467 634	20 896 956
	Prêts	BF	152 623 864	BG		152 623 864	86 212 463
	Autres immobilisations financières *	BH	997 470	BI		997 470	890 660
	TOTAL (II)	BJ	**211 434 498**	BK	**4 713 073**	**206 721 425**	**149 121 732**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN	22 969 072	BO	2 124 210	20 844 862	69 303
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			2 553
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	6 866 114	BY	3 500	6 862 614	8 299 847
	Autres créances (3)	BZ	48 422 408	CA	3 706 133	44 716 275	41 501 999
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	24 774 925	CG		24 774 925	8 145 276
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	331 296	CI		331 296	87 045
	TOTAL (III)	CJ	**103 363 817**	CK	**5 833 844**	**97 529 973**	**58 106 021**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW					
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM					
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN	2 037			2 037	92 388
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**314 800 351**	1A	**10 546 917**	**304 253 434**	**207 320 140**

Renvois : (1) Dont droit au bail: 110 000 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 7 573 441 — (3) Part à plus d'un an : CR 42 593 744

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition — DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise **SAS VALECO** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....11 260 449.....)	DA	11 260 449	11 260 449
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989	21 392 989
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 843 260
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	41 551 515	36 522 518
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**25 785 278**	**5 028 997**
	Subventions d'investissement	DJ	22 472	26 250
	Provisions réglementées *	DK	82 922	31 080
	TOTAL (I)	DL	**101 938 886**	**76 105 543**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	422 288	844 618
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**422 288**	**844 618**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT	84 580	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 797 152	3 525 872
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	185 591 787	121 492 240
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 778 314	2 245 510
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 318 232	2 773 818
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		114 834
	Autres dettes	EA	2 655 074	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 562 845	217 706
	TOTAL (IV)	EC	**201 787 984**	**130 369 980**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	104 277	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**304 253 434**	**207 320 140**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 716 197	20 494 886
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 000	11 000

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue – biens*	FD	31 796	FE		FF	31 796		32 301
	Production vendue – services *	FG	19 319 912	FH		FI	19 319 912		7 111 952
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**19 351 708**	FK		FL	**19 351 708**		**7 144 253**
	Production stockée *					FM	3 278 983		(548 088)
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	113 775		4 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	2 534 599		632 782
	Autres produits (1) (11)					FQ	22 230		2 327
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**25 301 295**		**7 235 274**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	5 096		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	12 592 745		3 093 319
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	470 057		245 923
	Salaires et traitements *					FY	11 027 280		2 918 655
	Charges sociales (10)					FZ	6 109 853		1 489 905
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements *					GA	1 144 322		486 224
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	1 541 383		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	617 650		88 127
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**33 508 387**		**8 322 153**
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	**(8 207 092)**		**(1 086 878)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	5 532 945		5 837 694
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 392 546		1 716 956
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	28 059 933		1 074 292
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 013 188		363 343
	Différences positives de change					GN	66 974		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	**37 065 586**		**8 992 285**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	1 493 024		1 082 031
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 800 749		1 182 780
	Différences négatives de change					GS	205		73 043
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	**4 293 978**		**2 337 854**
	2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	**32 771 608**		**6 654 431**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**24 564 516**		**5 567 553**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS VALECO — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 072 703	884 582
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		5 531
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**1 072 703**	**890 113**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 364	1 276 333
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	53 911	641 535
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	96 842	26 689
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**154 117**	**1 944 556**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**918 586**	**(1 054 444)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		92 757
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	(302 176)	(608 645)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**63 439 584**	**17 117 672**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**37 654 306**	**12 088 674**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**25 785 278**	**5 028 997**
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		5 338
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	211 399	133 164
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	590 707	76 903
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels
PCEA / VNC	53 911	185 284
SUBVENTION INVST		3 028
PENALITES	135	
AMT EXCEPT ET DERO	96 842	
DIVERS	3 229	866 383

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2.6.4. Principales données financières d'EnBW en 2018 et 2019

Performance indicators of the EnBW Group

Financial and strategic performance indicators

in € million	2019	2018	Change in %
External revenue[1]	18,765.0	20,815.4	-9.9
Adjusted EBITDA	2,432.5	2,157.5	12.7
Share of adjusted EBITDA accounted for by Sales in € million/in %[1]	294.3/12.1	268.4/12.4	9.6/–
Share of adjusted EBITDA accounted for by Grids in € million/in %	1,311.2/53.9	1,176.9/54.5	11.4/–
Share of adjusted EBITDA accounted for by Renewable Energies in € million/in %	482.8/19.8	297.7/13.8	62.2/–
Share of adjusted EBITDA accounted for by Generation and Trading in € million/in %[1]	383.8/15.8	430.8/20.0	-10.9/–
Share of adjusted EBITDA accounted for by Other/Consolidation in € million/in %	-39.6/-1.6	-16.3/-0.7	-142.9/–
EBITDA	2,245.2	2,089.6	7.4
Adjusted EBIT	944.7	957.5	-1.3
EBIT	596.7	875.8	-31.9
Adjusted Group net profit[2]	786.8	438.3	79.5
Group net profit[2]	734.2	334.2	119.7
Earnings per share from Group net profit in €[2]	2.71	1.23	119.7
Retained cash flow	1,240.7	999.1	24.2
Internal financing capability in %[1]	82.6	92.2	–
Total investment[1]	3,315.2	1,786.4	85.6
Net financial debt	6,021.6	3,738.4	61.1
Coverage ratio ALM in %	48.1	51.8	–
Return on capital employed (ROCE) in %	5.2	6.5	–
Weighted average cost of capital before tax in %	5.2	6.3	–
Average capital employed	19,315.1	16,053.3	20.3
Value added	0.0	32.1	-100.0

Non-financial performance indicators

	2019	2018	Change in %
Customers and society goal dimension			
Reputation Index	52.8	51.3	2.9
EnBW/Yello Customer Satisfaction Index	116/157	120/152	-3.3/3.3
SAIDI (electricity) in min./year	15	17	-11.8
Employees goal dimension			
Employee Commitment Index[3]	66	62	6.5
LTIF for companies controlled by the Group[4]/LTIF overall[5]	2.1/3.8	2.3/3.6	-8.7/5.6
Environment goal dimension			
Installed output of renewable energies (RE) in GW and the share of the generation capacity accounted for by RE in %	4.4/31.8	3.7/27.9	18.9/–
CO_2 intensity in g/kWh	419	553	-24.2

Employees[6]

	31/12/2019	31/12/2018	Change in %
Employees	23,293	21,775	7.0
Full-time equivalents[7]	21,843	20,379	7.2

1 The figures for the previous year have been restated.
2 In relation to the profit/loss attributable to the shareholders of EnBW AG.
3 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered (except ITOs)).
4 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered except for companies in the area of waste management as well as external agency workers and contractors).
5 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered except external agency workers and contractors).
6 Number of employees excluding apprentices/trainees and inactive employees.
7 Converted into full-time equivalents.

2.6.5. Principales données financières d'EnBW en 2020 et 2021

Performance indicators of the EnBW Group

Financial and strategic performance indicators

in € million	2021	2020	Change in %
External revenue	32,147.9	19,694.3	63.2
TOP Adjusted EBITDA	2,959.3	2,781.2	6.4
TOP Share of adjusted EBITDA accounted for by Smart Infrastructure for Customers in € million/in %	323.1/10.9	335.0/12.0	-3.6/–
TOP Share of adjusted EBITDA accounted for by System Critical Infrastructure in € million/in %	1,288.5/43.5	1,346.6/48.4	-4.3/–
TOP Share of adjusted EBITDA accounted for by Sustainable Generation Infrastructure in € million/in %	1,535.1/51.9	1,277.8/45.9	20.1/–
Share of adjusted EBITDA accounted for by Other/Consolidation in € million/in %	-187.4/-6.3	-178.2/-6.3	-5.2/–
EBITDA	2,803.5	2,663.3	5.3
Adjusted EBIT	1,402.9	1,391.5	0.8
EBIT	158.8	1,102.7	-85.6
Adjusted Group net profit[1]	1,203.2	682.8	76.2
Group net profit[1]	363.2	596.1	-39.1
EnBW share price as of 31/12	76.00	56.00	35.7
Earnings per share from Group net profit (€)[1]	1.34	2.20	-39.1
Dividend per share/dividend payout ratio in %[2,3]	1.10/36	1.00/40	–/–
Retained cash flow	1,783.8	1,638.5	8.9
TOP Debt repayment potential in %[4]	20.3	11.4	–
Net cash investment	2,471.2	1,826.9	35.3
Net debt[4]	8,786.1	14,406.5	-39.0
Net financial debt[4]	2,901.1	7,231.9	-59.9
TOP Return on capital employed (ROCE) in %	7.0	6.3	–
Weighted average cost of capital before tax in %	4.9	5.2	–
Average capital employed	21,711.5	23,025.6	-5.7
Value added	455.9	253.3	80.0

Non-financial performance indicators

	2021	2020	Change in %
Customers and society goal dimension			
TOP Reputation Index	55	56	-1.8
TOP EnBW/Yello Customer Satisfaction Index	127/159	132/159	-3.8/–
TOP SAIDI (electricity) in min./year	16	15	6.7
Environment goal dimension			
TOP Installed output of renewable energies (RE) in GW and the share of the generation capacity accounted for by RE in %	5.1/40.1	4.9/39.0	4.1/–
TOP CO_2 intensity in g/kWh[5,6]	478	342	39.8
Employees goal dimension			
TOP People Engagement Index (PEI)[7]	82	83	-1.2
TOP LTIF for companies controlled by the Group[8,9] / LTIF overall[8]	2.3/3.3	2.1/3.6	9.5/-8.3

Employees[10]

	31/12/2021	31/12/2020	Change in %
Employees	26,064	24,655	5.7
Employee equivalents[11]	24,519	23,078	6.2

1 In relation to the profit/loss attributable to the shareholders of EnBW AG.
2 For 2021, subject to approval from the ordinary Annual General Meeting on 05/05/2022.
3 Adjusted for the valuation effects of IFRS 9 in 2021.
4 For the calculation of the adjusted net debt and adjusted debt repayment potential, please refer to the section "The EnBW Group" of the management report.
5 The figures for the previous year have been restated.
6 The calculation method for the key performance indicator CO_2 intensity will be restricted in future to include only factors that can be controlled by the company. In contrast to previous years, the share related to redispatch that cannot be controlled by EnBW is no longer included. Using the previous calculation method, the CO_2 intensity for the 2021 financial year would have been 492 g/kWh. This performance indicator still excludes nuclear generation. The CO_2 intensity including nuclear generation for the reporting year was 386 g/kWh (previous year: 268 g/kWh). We publish a five-year comparison of the performance indicators in our "Multi-year overview" on p. 289*.
7 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are considered (except ITOs)). Companies that were fully consolidated for the first time in the fourth quarter of 2021 were not included in the employee surveys for the PEI.
8 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees, excluding external agency workers and contractors, are considered). Companies that were fully consolidated for the first time during the 2021 financial year were not included in the calculations for the LTIF performance indicators.
9 Except for companies in the area of waste management.
10 Number of employees excluding apprentices/trainees and inactive employees.
11 Converted into full-time equivalents.

Integrated Annual Report 2021 of EnBW